



MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE FRANCE
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des Assurances – SIREN : 775 709 702
Groupe MAIF – Gestion Spécialisée – 79018 NIORT CEDEX 9
Fax : 05 49 26 59 95
Mail : gestionspecialisee@maif.fr

3 935 649 H

FF BOXE
14/16 Rue Scandicci
93508 PANTIN Cedex

ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat Risques Autres Que Véhicules A Moteur des Associations & Collectivités SAISON 2026 / 2027

La Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF) - 200 Boulevard Salvador Allende - CS 90000 79038 NIORT CEDEX - atteste que :

- **La Fédération Française de Boxe**
- **Ses ligues régionales**
- **Ses structures affiliées**

sont titulaires d'une police d'assurance en Responsabilité Civile portant le numéro **3 935 649 H**.

Conformément aux dispositions des articles L.321-1, L.321-7 et L.331-9 à L.331-11 du code du sport, le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la FF BOXE ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel, intervenant à l'occasion des activités organisées par la collectivité. Les dispositions de ce contrat sont conformes aux clauses impératives des articles D.321-1 à D.321-4 du code du sport.

Ainsi les garanties couvrent la responsabilité civile, celle des préposés (moniteurs, instructeurs...), salariés ou bénévoles, celle des pratiquants, arbitres et juges lors des activités assurées. Les pratiquants sont considérés comme tiers entre eux. Les garanties sont acquises pendant toute la saison sportive et reconduites tacitement.

Sauf exceptions, les montants des garanties ci-dessous s'entendent par sinistre :

➤ RESPONSABILITE CIVILE GENERALE

Tous dommages confondus20 000 000 €

Dont :

- Dommages corporels, et immatériels consécutifs20 000 000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs10 000 000 €
- Dommages immatériels non consécutifs300 000 € / sinistre et par année d'assurance

➤ SOUS LIMITATION PARTICULIERES

- Responsabilité Civile médicale3 000 000 €
- Intoxication alimentaire5 000 000 € / année d'assurance
- Atteinte à l'environnement1 000 000 € par année d'assurance
- Responsabilité civile liée aux maladies transmissibles,
tous dommages confondus2 000 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels en raison des vols :
 - Suite à vol des préposés50 000 €
 - Suite à vol de vestiaire50 000 €
- Dommages aux biens confiés50 000 €
- Violation du secret médical1 500 000 € par année d'assurance

**MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITEURS DE FRANCE**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables

Entreprise régie par le Code des Assurances – SIREN : 775 709 702

Groupe MAIF – Gestion Spécialisée – 79018 NIORT CEDEX 9

Fax : 05 49 26 59 95

Mail : gestionsspecialisee@maif.fr

- RC défaut de conseil.....800 000 € par année d'assurance
- RC Agence de voyage 5 000 000 € par année d'assurance
- Gestion administrative..... 400 000 € par année d'assurance

> OCCUPATIONS TEMPORAIRES :**de moins de 15 jours ou mise à disposition par créneaux horaires**

- Responsabilité civile locative15 000 000 €
- Dégradations immobilières..... 15 000 €

> DEFENSE RECOURS

- Défense..... 300 000 €
- Recours sans limitation de somme
- Défense des salariés..... 20 000 €

> RESPONSABILITE CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Prise en charge des condamnations civiles prononcées à l'encontre des assurés poursuivis par un tiers au titre d'un dommage immatériel non consécutif y compris les frais de défense amiable ou judiciaire

- Fédération1 000 000 € / sinistre et par année d'assurance
- Structures affiliées 300 000 € / sinistre et par année d'assurance

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

MAIF Associations & Collectivités

Service de Gestion Spécialisée

16-18 Bd de la Mothe

54000 NANCY

Tél. 03 83 39 76 00

Fax 03 83 39 77 03

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances

Nancy, le 02/07/2026

CS 90000 – 79038 Niort cedex 9
assurance@maif.fr

MAIFFR



MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITEURS DE FRANCE

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables

Entreprise régie par le Code des Assurances – SIREN : 775 709 702

Groupe MAIF – Gestion Spécialisée – 79018 NIORT CEDEX 9

Fax. : 05 49 26 59 95

Mail : gestionsspecialisee@maif.fr

Pascal DEMURGER Directeur Général MAIF